



Session du samedi 6 juin 2015

## VŒU SUR

### *« L'enseignement des langues régionales en danger au collège »*

Le Conseil culturel de Bretagne se fait l'écho des inquiétudes soulevées dans les associations de parents d'élèves, parmi les enseignants et dans la population bretonne de façon plus générale concernant l'avenir de l'enseignement des langues et en langues régionales par la réforme des collèges qui semblait l'avoir relégué aux seuls « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI) à partir de la cinquième comme pour les langues anciennes.

Lors de la réunion organisée par le Ministère de l'Éducation Nationale à Paris le 27 mai dernier, la FLAREP (Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public) et plusieurs parlementaires ont reçu l'assurance que les enseignements bilingues en langue régionale et les enseignements optionnels de langue régionale n'auraient pas à souffrir de la réforme. La réforme aurait même pour effet de conforter l'existant et de consolider les moyens dédiés aux langues régionales. Les enseignements pratiques interdisciplinaires devraient même, selon le Ministère, permettre d'élargir à tous les élèves la sensibilisation aux cultures régionales dans les académies concernées.

Toutefois, le Conseil culturel de Bretagne s'inquiète toujours du flou de l'arrêté du 19 mai 2015 qui mentionne les langues régionales de façon accessoire et évasive. L'annonce d'une circulaire selon laquelle les dotations dédiées aux langues régionales seront affectées aux académies concernées en sus des financements ordinaires et interdisciplinaires ne peut rassurer complètement.

Le Conseil culturel de Bretagne restera très vigilant sur la suite donnée aux engagements du Ministère de l'Éducation Nationale.

Il insiste sur la nécessité de développer à côté des filières bilingues l'enseignement optionnel des langues et cultures de Bretagne.

Il déplore qu'en Bretagne dans les académies de Rennes et Nantes pour la Loire-Atlantique, l'enseignement de et en langue régionale, breton ou gallo, ne soit pas un droit mais une simple possibilité et que la société civile soit dans l'obligation d'être en veille permanente pour qu'à chaque réforme les langues régionales ne soient pas exclues.

Pour le Conseil Culturel de Bretagne,

- tous les élèves devraient être au moins sensibilisés aux langues et à la culture régionales qui font partie du patrimoine régional et les enseignements bilingue et immersif devraient être fortement développés,
- un véritable plan de formation et de recrutement d'enseignants devrait être mis en œuvre par les académies concernées et les deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

Le Conseil culturel de Bretagne exprime sa forte attente concernant la finalisation et la signature de la convention spécifique pour les langues de Bretagne entre la Région et l'État conformément au Pacte d'avenir pour la Bretagne signé par l'État le 13 décembre 2013.

**VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 54

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 0